

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 septembre 2023

Publié le : 09/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauzenne : M. Alain ROSET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) Devecey : M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Philippe GUILLAUME Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Patrick AYACHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Pascal DERIOT Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29)

Délibération n°2023/2023.06606

Rapport n° 2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.
La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 14 septembre 2023 a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau 15 juin 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2023)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 482 049,70 € et pour LOGE.GBM pour 959 070,65 € soit un montant total de 1 441 120,35 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

3 - Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 929 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Participation au 3ème Challenge de la Mobilité du 18 au 24 septembre 2023

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'inscription de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole comme partenaire et relais local de la troisième édition du Challenge de la Mobilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Projet de lotissement Crédit Mutuel Aménagement Foncier sur la commune des Auxons - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Crédit Mutuel Aménagement Foncier, de la commune des Auxons aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de Crédit Mutuel Aménagement Foncier et de la commune des Auxons.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Projet de la SCCV KALIA sur la commune de Pirey - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCCV KALIA Pirey, de la commune de Pirey aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de la SCCV KALIA Pirey et de la commune de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet de la Mutualité Française Comtoise sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la Mutualité Française Comtoise, de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la convention avec le représentant de la Mutualité Française Comtoise et de la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Projet de la SCI DENTALAO sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCI DENTALAO, de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la convention avec le représentant de la SCI DENTALAO et de la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - deuxième session 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à ces associations pour un montant total de 12 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 4 000 € à l'association The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine,
- 2 000 € à l'association Bande Sonore,
- 2 000 € à l'association L'Espérance de Byans,
- 1 500 € à l'association Collectif Jeune Public Bourgogne Franche-Comté,
- 500 € à l'association Présence,
- 1 500 € à l'association Madiba Dharma,
- 500 € à l'association Le Banquet d'Agamemnon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

10 - Dispositif Aide au projet ambassadeurs Grandes Heures Nature

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante : 2 500 € à Justine MATHIEUX, nouvelle ambassadrice GHN,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Fonds d'aide Manifestations sportives : attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 10 subventions d'un montant total de 13 400 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le second semestre 2023 :

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € au Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thorfontbou,
- 1 000 € au Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,

- 2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail des Boucles Roses,
- 2 000 € à Dannemarie sur Crète Organisation pour les Défis de la Boucle,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à ASPTT Besançon pour In's Pirey,
- 2 500 € à Entre Temps escalade pour les demi-finales du championnat de France de difficulté,
- 400 € à Balise 25 pour un championnat régional d'orientation VTT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

12 - Soutien 2023 - Opération paniers solidaires Jardins de Cocagne – Julienne Javel

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Julienne Javel à hauteur de 1 300 € pour l'opération paniers solidaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

13 - Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Soutien à l'association Halte-Discriminations pour l'organisation du Grand Forum Emploi Diversité RSE

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Halte-Discriminations à hauteur de 1 200 € pour l'organisation du 15^{ème} Grand Forum Emploi Diversité RSE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Convention pour la création d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention de partenariat ayant pour objet la création d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise sur le territoire de GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Convention pour la création d'un outil de cartographie dynamique des emplois sur le territoire de GBM en collaboration avec l'URSSAF de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention de partenariat ayant pour objet de développer un outil de cartographie dynamique des emplois sur le territoire de GBM en collaboration avec l'URSSAF Franche-Comté,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

A l'unanimité, le Bureau :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Universités d'étés 2023 » organisé Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Action recherche et innovation-Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du futur (PVF) pour 2023

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit européenne des chercheurs

Mme Frédérique BAEHR (1) et M. Franck LAIDIE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Université de Franche-Comté selon la répartition suivante :

- 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs, le 29 septembre 2023,
- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la Science du 12 au 15 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

20 - Vie étudiante: subvention à l'Université de Franche-Comté (UFC) et au bureau des associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre de la manifestation "Bienvenue aux étudiants 2023"

Mme Frédérique BAEHR (1) et M. Franck LAIDIE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi :

- d'une subvention de 2 500 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la manifestation « Bienvenue Aux Etudiants » 2023,

- et d'une subvention de 2 000 € à la BAF au titre de la soirée-concerts « Bouge ta rentrée » organisée dans le cadre de la manifestation « Bienvenue Aux Etudiants » 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

21 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Programmation Complémentaire

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la programmation complémentaire de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 45 000 € :
 - Au titre du volet Education, parentalité, jeunesse :
 - 1 500 € à la Tour prends Garde !
 - Au titre du Volet Sport :
 - 1 000 € au Local Boxe Club
 - 1 000 € au Sporting Club Planoise
 - 1 000 € au Promo sport Besançon judo
 - Au titre du volet Culture et expression artistique :
 - 1 000 € à MOVO
 - 1 500 € à la Maison de l'Architecture
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes :
 - 18 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - Au titre du Volet Valeurs de la République et citoyenneté :
 - 500 € à Planoise Karaté Academy
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 2 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
 - 500 € au Club Sauvegarde Karaté
 - 3 000 € aux Manivelles
 - 5 000 € à Miroirs du Monde
 - 4 000 € à AAAAAA
 - Au titre du volet Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation :
 - 5 000 € à Trajectoire Ressources.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Programmation Complémentaire - Subvention à Loge.GBM

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à Loge.GBM pour un montant de 57 050 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

23 - Habitat - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 400 €, au titre de l'année 2023, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

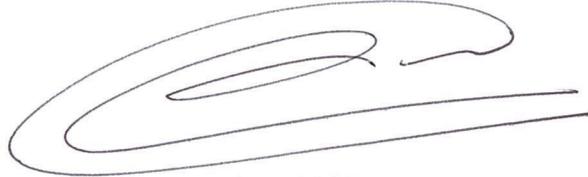
Le secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon